

PROCES – VERBAL

Objet : BUREAU COMMUNAUTAIRE – CCVD

Date : 6 JUIN 2023

PRÉSENTS :

MMES JACQUOT C., MANTONNIER N., MARION C., VIALLO AL.
MRS SERRET J., ARNAUD R., AURIAS C., BOUVIER JM., CAILLET C., FAYARD F., GAFFIOT F., GAGNIER G.,
MOREL L., BOUCHET JL., ESTEOLLE R., PATONNIER T., VALLON C., CHAGNON JM., CHAVE P., LOMBARD F.

2 ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES CHALEAT R., GRANGEON S.

4 ABSENTS EXCUSES :

MME MOULINS-DAUVILLIERS G.
MRS CROZIER G., MACLIN B., RIBIERE P.

MEMBRES EN EXERCICE : 32

PRESENTS : 20

QUORUM : 17

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Robert Arnaud

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I/ ANIMATION TERRITORIALE ET CULTURELLE

1. Appel à projet « culture en territoire » : demande de subvention à la Région

II/ ECONOMIE

2. Puy Saint Martin – transfert de parcelles à la commune
3. TZCLD : candidature à l'appel à projets « Pour des alliances, locales de solidarités : coopérer, mutualiser, structurer et innover ! ».
4. Candidature à l'appel à projet : Soutien aux forums orientation formation emploi 2023 2024
5. Archi'jeux : convention de partenariat pour la diffusion du jeu « Saouper Héros »

III/ RESERVE NATURELLE DES RAMIERES

6. Parc naturel régional du Vercors : convention de partenariat CCVD/PNRV

IV/ ENVIRONNEMENT

7. Aide à la mobilisation des dispositifs d'aides de l'Anah (adaptation des logements à la perte d'autonomie et propriétaires bailleurs) : reconduction de la convention annuelle de partenariat SOLHILA – CCVD – CCCPS – CCD

V/ ADMINISTRATION GENERALE

8. Association Biovallée : subvention 2023

VI/ TOURISME

9. Association « Sur les Pas des Huguenots » : adhésion 2023 et subvention

VII/ MOBILITE

10. TZCLD - Appel à manifestation d'intérêt Territoires de Nouvelles Mobilités Durables (TENMOD) : approbation convention mobilité avec Val d'Emploi
11. Drômolib : adhésion 2023

Le procès-verbal du bureau du 2/5/23, n'appelant pas d'observations, est approuvé.

Monsieur Robert Arnaud est désigné secrétaire de séance.



Monsieur le Président propose d'inscrire le sujet suivant en affaires diverses :

- Coopération Sénégal : remboursement frais de mission à Jean-Louis Hilaire concernant la visite de la délégation Sénégalaise en France du 11 au 18 juin 2023

Accord du bureau

I – ANIMATION CULTURELLE ET TERRITORIALE

Point 1 Appel à projet « culture en territoire » : demande de subvention à la Région

Monsieur Frank Gaffiot rappelle que le service animation territoriale et culturelle déploie la politique culturelle de territoire en lien avec l'exploration partagée du territoire. Un des axes de la politique culturelle est le patrimoine vivant.

Ce projet de déambulation de valorisation du patrimoine vivant a pour intention :

- D'intégrer les habitants à prendre part dans les actions culturelles
- De s'appuyer sur les acteurs culturels professionnels locaux et régionaux
- De se faire rencontrer les mondes et les disciplines artistiques

Pour cela, il est proposé de créer des circuits de déambulation sensible autour de 3 objets :

1. La nature et plus spécifiquement les arbres remarquables,
2. Le patrimoine bâti comme lien à notre héritage et notre mémoire collective
3. Le geste du travail notamment les métiers d'arts

Il est choisi de pouvoir réaliser ce projet en itinérance et/ou en déambulation, le choix des lieux sera donc fait au regard des enjeux sociaux (création de lien social, cohésion habitants), d'aménagement du territoire (lien avec les programmes Petites Villes de Demain) et enfin des enjeux touristiques et de biodiversité.

L'appel à projet « Culture en territoire » de la Région Auvergne a été lancé avec des intentions de développement de projets artistiques, d'encouragement au croisement de disciplines artistiques et de favoriser la participation citoyenne.

Afin de déployer ce projet de déambulation autour du patrimoine vivant, la CCVD souhaite solliciter la Région AURA dans le cadre de l'appel à projets « culture en territoire » à hauteur de 15 000 €.

Le plan de financement se décline comme suit :

Dépenses		Recettes	
0.1 ETP (médiation des acteurs culturelles)	5 000	CCVD	10 000
Facilitation / coordination participation citoyenne	3 000	Région	15 000
Création artistique	8 000	Autres partenaires	En cours
Education artistique et culturelle	6 000		
Valoriser et laisser trace / communication	2 000		
Evaluation	1 000		
TOTAL	25 000	TOTAL	25 000

Monsieur Jean Serret souligne que le territoire du Val de Drôme est riche : arbres remarquables, villages perchés, ... qui devrait donc rendre ce projet de déambulation très enrichissant.

Le bureau :

- sollicite une subvention auprès de la Région pour un montant de 15 000 €
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération



II – ECONOMIE

Point 2 Puy Saint Martin – transfert de parcelles à la commune

Ce sujet est retiré ; il est de la compétence du conseil car il entre dans le cadre du retrait de la commune de Puy St Martin de la CCVD.

Point 3 TZCLD : candidature à l'appel à projets « Pour des alliances, locales de solidarités : coopérer, mutualiser, structurer et innover ! »

Madame Nathalie Mantonier rappelle que, la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée s'est dotée de moyens humains :

- pour la mise en œuvre de l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée ». Ce projet a pour objectif d'accompagner les personnes privées durablement d'emploi à se réinsérer par le travail en développant des activités inexistantes sur le territoire.
- pour la mise en œuvre du projet « Marguerite des compétences et de l'emploi ». Si l'emploi est support de revenu et de protection pour lutter contre les situations de précarité et de pauvreté, il est aussi facteur de reconnaissance et d'intégration sociale.

Le Pacte des Solidarités prend la suite de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté. Dans ce cadre, la Région Auvergne-Rhône-Alpes lance un appel à projets : « Pour des alliances locales de solidarités : coopérer, mutualiser, structurer et innover ».

Ce dernier a pour objectifs :

- d'encourager la mise en place de nouvelles initiatives en matière de coopération ou de mutualisation entre différentes structures contribuant à la lutte contre la pauvreté ;
- de consolider les pratiques existantes sur un territoire en aidant à leur structuration notamment entre acteurs différents ;
- de financer des actions innovantes menées entre plusieurs acteurs et qui ne rentrent pas dans le cadre du droit commun, ou leur essaimage.

La CCVD souhaite présenter un projet de fonctionnement dans le cadre de cet appel à projets portant sur l'accompagnement pour aller vers les publics privés durablement d'emploi et permettre de trouver une solution d'emploi pour tous. Ce projet permettrait de financer en partie le poste d'accompagnateur socioprofessionnel dans le cadre de l'expérimentation TZCLD déployée sur la commune de Livron avec le concours de l'ensemble des partenaires de l'emploi et de l'insertion du territoire.

Le budget prévisionnel de fonctionnement de l'action est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Achats matières et fournitures	5 700	Subvention d'exploitation	46 980
Services extérieurs (locations, documentation)	1 900	CCVD	5 220
Rémunérations, publicité, déplacements	4 500		
Charges de personnel	40 000		
Divers	100		
TOTAL	52 200	TOTAL	52 200

La Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée sollicite donc une subvention d'un montant de 46 980,00 euros pour financer pour partie le poste d'accompagnateur.

Le Bureau :

- Valide la candidature de la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée à l'appel à projets « Pour des alliances locales de solidarités : coopérer, mutualiser, structurer et innover ! ».
- Valide le plan de financement et sollicite la subvention d'un montant de 46 980 €
- Autorise le Président à signer tous les documents, actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération



Madame Nathalie Mantonnier informe de l'ouverture de l'astucerie à Livron, depuis le 31 mai. Elle est ouverte les mercredis et vendredis de 9h à 17h.

C'est un lieu où l'on peut acheter des articles de seconde main ou fabriqués par les salariés mais aussi déposer des objets.

2 000 € de vente ont été réalisés le 1er jour, avec beaucoup de visiteurs, ce qui est très gratifiant pour les 53 salariés de l'EBE.

Point 4 Candidature à l'appel à projet : Soutien aux forums orientation formation emploi 2023 2024

Madame Nathalie Mantonnier rappelle que pour répondre aux enjeux de recrutement des acteurs économiques du territoire, la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée (CCVD) aux côtés :

- des acteurs emploi/ formation
- de personnes en recherche d'emploi
- d'entreprises engagées dans des démarches de Qualité de Vie au Travail (QVT) comme levier de fidélisation

a défini un plan d'actions Attractivité Emploi Compétences.

Ce plan s'organise autour de trois axes dont celui de l'orientation, découverte métiers, transition professionnelle. Il se déploie en étroite collaboration avec les protagonistes cités précédemment, réunis dans le groupe Acteurs Ressources pour l'Attractivité (ARA).

Celui-ci souhaite proposer en octobre prochain un événement pour rendre lisibles et visibles :

- Les activités économiques du territoire
- Les acteurs de l'accompagnement professionnel et les dispositifs existants

Auprès des habitants qu'ils soient en questionnement sur leur orientation scolaire et professionnelle, en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle.

Ainsi, les objectifs visés sont :

- Une meilleure connaissance du tissu économique local, des métiers existants, notamment ceux qui connaissent aujourd'hui des tensions de recrutement.
- Une déconstruction des préjugés, une acculturation collective à la dynamique économique territoriale.
- L'identification des acteurs de l'accompagnement : connaître les outils et les dispositifs existants pour construire/mener à bien son projet professionnel.

Pour cette première édition, il est proposé que cette action se déroule le vendredi 6 octobre 2023, à Livron sur Drôme, de 10h à 20h dans un format innovant :

- Des « circuits guidés », sur le site de l'évènement, par les acteurs de l'accompagnement pour répondre au plus juste aux questionnements.
- Des échanges avec des entreprises du territoire
- Des découvertes de métiers par la pratique, avec les CFA BTP et CFMDA, et le CFAI de l'IUMM
- Des supports numériques et de réalité virtuelle avec le bus de l'orientation de la Région Auvergne Rhône Alpes
- La présence de la Place de l'emploi et de la formation, village itinérant de Pôle Emploi
- En lien avec l'exploration partagée du territoire et la politique culturelle de la Communauté de communes du Val de Drôme, des propositions culturelles pour mobiliser, faire réfléchir, interpeller sur la question de la relation à l'emploi, la mise en lumière de métiers en tension et de redonner du sens à la relation au travail. La forme artistique envisagée est du théâtre forum / théâtre d'improvisation ; un acteur du territoire sera sollicité pour cette intervention.

Les autres éditions pourront se dérouler dans d'autres communes.



Sont actuellement engagés dans ce projet Pole Emploi, la Mission Locale Vallée de la Drôme, l'APEC, le réseau EVA (Transition pro, Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences - CIBC, Chambre du Commerce et de l'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat), des entreprises du Groupement d'entreprises du Val de Drôme (GeVD), les CFA.

Dans le cadre du financement de cette action, il est proposé de mobiliser l'Appel à Projets « Soutien aux forums Orientation, formation, emploi 2023-2024 » portée par l'association Auvergne Rhône Alpes Orientation. Celui-ci a pour objectif d'avoir un effet levier sur les événements proposés par les territoires, en recherchant une plus-value par rapport à l'offre existante. Cette association loi 1901 a pour vocation de porter une partie des missions de la Région Auvergne Rhône-Alpes en matière d'orientation scolaire et professionnelle.

Cet appel à projets vise à aider les structures dans l'organisation de leurs forums principalement par l'octroi d'une aide financière et la mise en place d'une communication croisée.

Le budget prévisionnel de l'action est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Etudes et prestations services	5 000	Région AURA	3 650
Divers (documentation, frais colloques, buffet, ...)	2 200	GEVD	650
Assistance technique	100	Fonds propres	3 000
TOTAL	7 300	TOTAL	7 300

La contribution de la collectivité à hauteur de 3 000 euros est ventilée de la façon suivante :

- 1 500 euros sur la ligne « attractivité emploi insertion » au budget développement économique
- 1 500 euros sur le budget 2023 du service culture

Monsieur Francis Fayard informe que l'assemblée générale du GEVD se tiendra le 7/6 ; il sera fait état en introduction de cette candidature. Ce groupement d'entreprises est très dynamique.

Le Bureau :
- valide la candidature de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée à l'appel à projets « Soutien aux forums Orientation, formation, emploi 2023-2024 » pour l'évènement du 6 Octobre 2023
- sollicite une d'une subvention d'un montant de 3 650 euros auprès de l'association Auvergne Rhône Alpes orientation
- autorise le Président à signer tous les documents, actes nécessaires pour l'exécution de la présente délibération

Point 5 Archi'jeux : convention de partenariat pour la diffusion du jeu « Saoûper Héros »

Monsieur Christian Caillet précise que cette convention intervient dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Massif de Saoû et Crêtes de la Tour » et rappelle l'enjeu 2.1 « Préserver les ressources naturelles, les milieux et la biodiversité, et anticiper leur dégradation » du projet de territoire.

Il précise également qu'Archi'jeux est un café de jeux associatif situé à Crest. Il rappelle que le partenariat avec Archi'jeux a démarré en 2019 avec la création d'un jeu coopératif extérieur sur le massif de Saoû. Ce jeu dénommé « Saoûper Héros » s'est finalisé en décembre 2022. Son objectif est de sensibiliser les publics jeunes à l'environnement et à la biodiversité du Massif de Saoû. Les exemplaires du jeu « Saoûper Héros » ne peuvent faire l'objet d'utilisation commerciale (vente ou location). Pour l'instant, ils ont une vocation pédagogique, la CCVD dispose de 50 exemplaires.

Une première phase de diffusion du jeu courant 2022 (des écoles ont participé à la construction et à la phase test du jeu lors des fêtes de la nature et de la forêt) financé par la CCVD dans le cadre des actions Natura 2000 est terminée.

Pour donner suite à ce projet, une convention est proposée entre Archi'jeux et la CCVD afin de pérenniser le jeu et son animation dans la vallée.



Cette convention n'engage pas de financement de la part de la collectivité, l'association ayant d'autres ressources.

Dans le cadre de cette convention, la CCVD s'engage à :

- Distribuer gratuitement les boîtes de jeux à Archi'jeux et aux structures ayant participé à la création du jeu, animer le jeu lors d'événements en lien direct avec les mission Natura 2000 (ex Fête de la nature) et co-animer certaines sessions avec Archi'jeux.

De son côté, Archi'jeux s'engage à :

- Mettre en œuvre les moyens à sa disposition pour diffuser « Saoûper Héros » sur le territoire : assurer la distribution, la formation et le suivi du jeu dans les établissements scolaires et autres structures pédagogiques. Les communes situées en zone Natura 2000, ainsi que celles dans le périmètre de la CCVD seront bien évidemment prioritaires.
- Faire apparaître le jeu « Saoûper Héros » dans son catalogue de prestations.

La convention de partenariat en annexe de la délibération détaille les modalités de réalisation.

La présente convention prendra effet le 1er juillet 2023, et ce pour une durée de 3 ans.

Le Bureau :

- Valide les actions de partenariat ciblées avec Archi'jeux
- Autorise le président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

III – RESERVE NATURELLE DES RAMIERES

Point 6 Parc naturel régional du Vercors : convention de partenariat CCVD/PNRV

Madame Christine Marion rappelle que le PNRV et la CCVD gèrent des réserves naturelles qui sont proches géographiquement et qui se situent dans le même département (Drôme). Ces deux réserves, assez différentes en terme de milieux et de contexte, sont également limitrophes d'agglomérations et de bassins de vie importants.

Pour ces raisons, le PNRV et la CCVD, peuvent être amenés à collaborer sur un certain nombre de missions communes, d'ordre scientifique et technique et en matière de police de l'environnement. Ce partenariat existe depuis plusieurs années, par exemple des techniciens du parc viennent pour prêter main forte lors du comptage d'espèces d'oiseaux sur un temps restreint et vice-versa quand le parc a besoin d'un renfort.

La convention prendra effet à la date de signature et prendra fin au 31/12/2023.

Suite à une question de Monsieur Philippe Chave sur la courte durée de la convention, il est répondu que sa reconduction est tacite d'année en année sauf si dénonciation.

Le Bureau :

- Autorise le président à signer la convention de partenariat entre le PNR du Vercors et la CCVD,
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Monsieur le Président informe les membres du bureau d'une rencontre avec la DREAL concernant l'étude en vue de travaux d'optimisation du parking de la Druipe à Omblèze.

La DREAL la financera.

Le terrain pressenti est en amont du Moulin de la Pipe, sous réserve de l'avis de la DDT sur le risque d'inondabilité.

Il s'agirait de rationaliser l'espace pour y accueillir plus de véhicules, en supprimant un portique sur les 3 existants et en aménageant le terrain. Les portiques accueilleraient de l'information pour les visiteurs.

Monsieur Fabien Lombard demande à ce que le message sur les panneaux soit mis en concertation avec l'office de tourisme et le parc naturel régional du Vercors.

IV – ENVIRONNEMENT

Point 7 Aide à la mobilisation des dispositifs d'aides de l'Anah (adaptation des logements à la perte d'autonomie et propriétaires bailleurs) : reconduction de la convention annuelle de partenariat SOLIHA – CCVD – CCCPS – CCD

Monsieur Jean Marc Bouvier dit que, dans la continuité des années passées, il est proposé de missionner SOLIHA pour accompagner les ménages dans leurs projets d'adaptation des logements à la perte d'autonomie et participer à la mobilisation des aides de l'Anah et des caisses de retraites sur le territoire.

Le Service Public Intercommunal de l'Energie (SPIE), dont le portage administratif a été confié à la CCCPS, coordonne depuis 2021 le suivi de cette mission pour le compte de la CCCPS, de la CCD et de la CCVD. Avant, ce travail était réalisé par le SPPEH.

Il est proposé de renouveler la convention de partenariat avec SOLIHA commune aux trois intercommunalités précitées.

Le SPIE est agréé depuis fin 2021 pour réaliser le montage des dossiers d'aides des travaux d'économie d'énergie MaPrimeRénov' Sérénité (anciennement Habiter Mieux Sérénité) et prend en charge l'accompagnement des ménages éligibles à cette aide. Toutefois, et afin de simplifier le parcours des propriétaires retraités, il est proposé de confier la mission d'accompagnement de ces ménages à SOLIHA qui instruit par ailleurs les demandes d'aides financières des caisses de retraites.

Cette convention permet également à SOLIHA d'accompagner les ménages dans leurs projets d'adaptation des logements liés à la perte d'autonomie.

Les modalités de l'animation pour l'année 2023 sont décrites dans la convention.

Le montant annuel de la convention s'élève à 31 720 € HT pour 2023 (30 500 € HT en 2022). Cette dépense est inscrite dans le cadre du budget global du SPPEH dont la mise en œuvre a été actée en Conseil communautaire du 17 décembre 2020 et dont le budget pour l'année 2023 a été validé en bureau du 02 mai 2023.

Il est par ailleurs à noter que cette dépense bénéficie d'un financement dans le cadre du programme Territoires d'Innovation.

La participation CCVD est de 16 811,16 €. Ce budget est intégré dans le budget du SPPEH, versé à la CCCPS annuellement.

Les participations des communautés de communes sont définies selon la clé de répartition intégrée dans les modalités financières.

Monsieur Jean Serret souligne que cette mission confiée à Soliha remporte un grand succès : par exemple sur sa commune, 60 contacts ont été pris pour étudier des travaux d'aménagement de salles de bains ou autres.

Le Bureau :

- valide la convention de partenariat avec SOLIHA Drôme*
- autorise le président à signer la convention avec SOLIHA du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, pour un montant total de 31 720 € HT dont la part CCVD est de 16 811,16 €*
- Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours*
- autorise le président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

V – ADMINISTRATION GENERALE

Point 8 Association Biovallée : subvention 2023

Le Président rappelle :

- La délibération du Conseil n°13 du 28/02/2012 qui approuvait la charte Biovallée ainsi que l'adhésion de la CCVD à l'association Biovallée.



- La délibération du Conseil n°3 du 12/07/2017 autorisant la signature d'une convention entre la CCVD et l'association pour le soutien à la réalisation des objectifs et les conditions de versement de la subvention à partir de 2018.

Vu la demande du 23/3/2023 de l'association des acteurs de Biovallée pour le renouvellement de la cotisation 2023 à hauteur de 15 000 €.

Le Président propose de :

- Renouveler la cotisation à l'association des acteurs de Biovallée à hauteur de 30 000 € pour l'année 2023.
- Signer un avenant entre l'association et la CCVD pour les modalités de versement de la cotisation de la façon suivante :
 - 1- 50 % à la signature de la convention
 - 2- Le solde sur présentation d'un bilan d'activités.

Madame Christine Marion, membre de l'association, ne prend pas part au vote.

Le Bureau :

- *Approuve le projet d'avenant à la convention de partenariat entre l'association des acteurs de Biovallée et la CCVD pour 2023*
- *Autorise le Président à verser la cotisation 2023 à l'association des acteurs de Biovallée d'un montant de 30 000 € selon les modalités suivantes :*
 - 1- *50 % à la signature de la convention*
 - 2- *Le solde sur présentation d'un bilan d'activités.*
- *Dit que les crédits sont inscrits au BP*
- *Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

VI – TOURISME

Point 9 Association « Sur les Pas des Huguenots » : adhésion 2023 et subvention

Monsieur Jean Serret rappelle que, depuis 2011, l'Association Nationale « Sur les Pas des Huguenots » porte l'ambitieux projet de sentier international de grande randonnée retraçant historiquement l'exil des huguenots ayant dû fuir le Dauphiné vers l'Allemagne à travers la Suisse après la révocation de l'Edit de Nantes en 1685.

La Fédération Française « Sur les pas des Huguenots et des Vaudois » oeuvre donc à la promotion et à la gestion de ce sentier de grande randonnée (GR®965) et Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe. Pour sa partie française, le sentier comporte 3 lieux de départ : la branche principale relie Aigues-Mortes à Genève, la branche initiale part de Le Poët-Laval et rejoint la branche principale à Die, une variante part de Mérindol pour rejoindre la branche principale à Chatillon-en-Diois. Le parcours international se termine aujourd'hui à Bad Karlshafen au nord de l'Allemagne. L'objectif à terme est de rallier la Méditerranée à la Baltique.

La communauté de communes du Val de Drôme accueille le sentier des Huguenots de Le Poët-Célar d à Mornans pour un total de 3.5 kms.

Pour mener les actions nécessaires à la promotion de ce sentier, qui traverse le territoire de la CCVD, il est proposé d'adhérer pour 2023 à la Fédération Française « Sur les pas des Huguenots et des Vaudois ».

Les tarifs d'adhésion fixés pour les intercommunalités dépendent du nombre de kms de sentiers existant sur le périmètre des intercommunalités, à savoir pour la CCVD : 3.5 km, soit 750 €.

En date du 13/12/2022, l'association « Sur les Pas des Huguenots et des Vaudois » sollicite la CCVD pour une aide financière pour mener à bien les actions nécessaires à la promotion de ce sentier à hauteur de 2 250 €.

Monsieur Gérard Gagnier demande quelles animations ou autres sont proposées par l'association aux communes traversées par le sentier. Ces communes sont également appelées à adhérer à l'association.

Monsieur Jean Serret répond qu'il s'agit essentiellement de documentations (numérique ou papier) sur les moyens de cheminer sur ce sentier (à pied, à vélo, avec des ânes, ...). Des activités culturelles sont aussi organisées : concerts, expositions, conférences, ...

Il souligne que la CCVD a été fondatrice de ce sentier, il y a de nombreuses années.

Monsieur Francis Fayard dit que l'association qui s'est constituée pour porter l'itinéraire cévenole va rencontrer les communes traversées.

Madame Christine Marion rappelle que la CCVD détient la compétence sentiers et qu'un agent est dédié à cette mission. Elle peut accompagner les communes sur la mise en place de cet itinéraire correspondant grosso modo aux sentiers de randonnée.

Elle ajoute que cette compétence sera présentée aux communes.

Le Bureau :

- *approuve l'adhésion 2023 à hauteur de 750 €*
- *accorde une subvention à hauteur de 2 250 €*
- *dit que les crédits sont inscrits au BP 2023*
- *autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

VII – MOBILITES

Point 10 TZCLD - Appel à manifestation d'intérêt Territoires de Nouvelles Mobilités Durables (TENMOD) : approbation convention mobilité avec Val d'Emploi

Madame Anne-Lise Viallon rappelle que la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée (CCVD) et l'ensemble des partenaires réunis au sein du Comité Local pour l'Emploi (CLE) du Val de Drôme sont aujourd'hui engagés dans la deuxième phase expérimentale TZCLD, et ce jusqu'en juin 2026.

La CCVD, dans le cadre de sa compétence Mobilité, mène des actions pour :

- répondre aux difficultés de déplacement sur le territoire,
- permettre le droit à la mobilité
- proposer des solutions de déplacement moins émettrices de gaz à effet de serre.

La CCVD est lauréate de l'appel à projets TENMOD de l'ADEME avec pour objectif de tester le vélo électrique utilitaire en milieu rural. La livraison de courses ou de colis sera expérimentée avec une entreprise à but d'emploi issue du programme Territoire Zéro Chômeur Longue Durée.

Val d'Emploi a pour objectif de mettre un terme à la privation durable d'emploi sur la commune de Livron-sur-Drôme dans le cadre de TZCLD.

Depuis 2018, est engagé un travail de construction du projet avec les personnes privées d'emploi. Une première vague d'activités va être lancée courant 2023.

Une des activités identifiées est la création d'un service « dernier km » c'est-à-dire la livraison de courses ou de colis en vélo utilitaire.

Il est proposé que la CCVD mette à disposition de Val d'Emploi des biens et des services nécessaires à l'expérimentation de cette activité de livraison à vélos.



Cette mise à disposition sera réglée définie par une convention de mise à disposition qui liste les biens et services mis à disposition.

Madame Anne-Lise Viallon souhaite apporter quelques précisions dans la convention :

- article 6-1 : responsabilité : Val d'Emploi s'engage à sécuriser les biens par un système d'antivol et un stockage dans un lieu sécurisé.
Val d'Emploi s'engage à rembourser les biens à valeur de remplacement en cas de vol.
- article 6-2 : assurances : Val d'Emploi devra communiquer la présente convention à son assureur afin qu'il puisse établir les garanties conformes aux obligations présentes

L'appel à projet permet de bénéficier de 50% de subventions pour l'achat de vélos, de prestations d'encadrement, des locations, l'abonnement à un logiciel de gestion de commande etc.

Ces mises à disposition seront effectives sur demande écrite de Val d'emploi. Les caractéristiques des biens mobiliers et des services seront détaillées dans des annexes à la convention avec un état des lieux pour les biens mobiliers.

Le financement des biens et services potentiellement mis à disposition est le suivant :

Dépenses en €		Recettes en €	
Biens		Subventions	
Vélos utilitaires	10 000		
Matériel en location (vélos cargos, remorques vélos ...)	1 200		
Services			
Abonnement logiciel gestion de commande	5 000	ADEME	14 800
Encadrement et accompagnement de l'équipe des livreurs (maintenance du matériel, gestion des commandes, etc.) (prestations)	12 000	Val d'Emploi	14 800
Conseils pour l'acquisition de cycles et le développement de l'activité de livraison (prestations)	1 400		
TOTAL	29 600	TOTAL	29 600

Ce partenariat permettra de développer des activités utiles et absentes du territoire et de renforcer la cohésion sociale sur le territoire.

Le Bureau :

- *approuve la convention de mise à disposition de biens et services dans le cadre de l'appel à projets TENMOD de l'ADEME pour l'expérimentation « livraisons à vélos » entre la CCVD et Val d'Emploi ;*
- *Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP*
- *autorise le Président à signer tous les documents, actes nécessaires pour l'exécution de la présente délibération*

Point 11 Drômolib : adhésion 2023

Madame Anne-Lise Viallon rappelle pour mémoire, que Dromolib été créée en 2014 grâce au soutien de la communauté de communes du val de Drôme en Biovallée.

Cette association a pour objet :

- La promotion auprès du plus grand nombre de personnes de tous les moyens de déplacements doux et alternatifs favorisant le partage, le respect des personnes et un développement durable,
- La réalisation d'études, la proposition et la mise en œuvre de solutions de mobilité auprès des différents acteurs sociaux, politiques et économiques dans le but d'améliorer les conditions de déplacement des marchandises et des personnes, habitants permanents ou résidents occasionnels.

Elle intervient sur les territoires ruraux de la Drôme hors des agglomérations de Valence-Romans et de Montélimar.



La communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée a travaillé à de nombreuses reprises avec l'association Dromolib sous forme de prestations ou de subvention de soutien :

- 2017, la communauté de communes a confié à Dromolib la réalisation d'une étude sur les besoins des entreprises du territoire en matière de mobilité. 56 entreprises ont été interrogées
- 2018, réalisation de diagnostics des déplacements domicile-travail sur les parcs d'activités de Champgrand et de l'écosite et proposition d'outils de communication sur les nouvelles mobilités
- En 2019, prestation de mise à jour et de diffusion de la plaquette bougeons autrement qui présente les offres de transports sur le val de Drôme
- En 2021, ateliers de remise en selle et d'apprentissage du vélo
- En 2022, la communauté de communes a aussi confié à Dromolib des prestations pour :
 - o une expérimentation d'auto-partage a démarré en décembre,
 - o un appui aux projets mobilités avec notamment des ateliers itinérants d'apprentissage à la réparation des vélos dans les communes.

Fin 2020, Dromolib a fait évoluer sa gouvernance avec la création de 3 collèges d'adhérents : collège collectivités, collège techniques et collège de contributeurs ; chaque collège à l'Assemblée Générale représente 1/3 des voix.

Le coût de l'adhésion est de 300 € TTC pour les Régions, Départements et EPCI.

Madame Anne-Lise Viallon, membre de l'association Dromolib, ne prend pas part au vote.

Le Bureau :

- *approuve l'adhésion de la communauté de communes à l'association Dromolib en 2023 pour un montant de 300 € TTC*
- *confirme Madame Anne-Lise Viallon comme représentante de la communauté de communes à l'association Dromolib*
- *dit que les crédits sont inscrits au budget en cours*
- *autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération*
- *approuve l'adhésion de la communauté de communes à l'association Dromolib en 2023 pour un montant de 300 € TTC*

VIII – TOURISME

Point 12 Office de Tourisme du Val de Drôme en Biovallée : avenant n°2 de prorogation de la convention

Monsieur Fabien Lombard rappelle la convention signée entre la Communauté de Communes Du Val de Drôme et l'Office de Tourisme du Val de Drôme le 17 avril 2020. Cette convention prenait fin le 31 décembre 2022.

Un avenant de prorogation de délai a été voté par délibération n°8/10-01-23/B.

Le comité de direction de l'Office du Tourisme du Val de Drôme en collaboration étroite avec la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée travaille sur les objectifs pluriannuels. Ce travail est en cours d'élaboration et nécessitera une validation du comité de direction de l'Office du Tourisme du Val de Drôme.

Aussi, pour permettre d'intégrer ces éléments dans la nouvelle convention d'objectifs et de moyens à renouveler et dans l'attente de la création d'un nouvel EPIC, il importe d'approuver un deuxième avenant de prorogation dans les mêmes termes pour une durée de 6 mois, soit du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2023



Le Bureau :

- approuve l'avenant n°2 de prorogation, dans les mêmes termes, pour une durée de 6 mois soit du 01 juillet à 31 décembre 2023
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

IX – COOPERATION

Point 13 Coopération Sénégal : remboursement frais de mission à Jean-Louis HILAIRE concernant la visite de la délégation Sénégalaise en France du 11 au 18 juin 2023

Monsieur le Président rappelle que, par délibération en date du 29/09/2020, le Conseil Communautaire a décidé de rembourser au Président et aux Vice-présidents leurs frais afférents à leurs missions liées à l'exercice du mandat, selon des modalités définies et à décider que toute représentation du Président et du Vice-Président devra faire l'objet d'une décision du bureau communautaire.

Monsieur Jean-Louis Hilaire, en tant que personne qualifiée, assurera une mission d'accompagnement lors de la visite de la délégation Sénégalaise

Il est proposé de rembourser à Monsieur Jean-Louis Hilaire les frais engagés par avance jusqu'à un montant maximum de 1 500 €.

Il fournira, à la fin de la mission, un état récapitulatif des dépenses engagées.

Le Bureau :

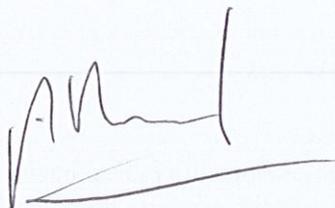
- valide le projet et autorise Monsieur Jean-Louis HILAIRE, à effectuer cette mission du 11 au 18 juin 2023 et engager les frais inhérents. Ils lui seront remboursés sur présentation de justificatifs de dépenses à hauteur maximum de 1 500 €.
- dit que les crédits sont inscrits au BP 2023
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

La séance est levée à 19h30.

Fait à Eurre, le 9 juin 2023

Le secrétaire de séance

Robert Arnaud



Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée
CS 331
96 Ronde des Alisiers
26400 EURRE
Tél : 04 75 25 43 82
Mail : ccvd@val-de-drome.com

Le Président,

Jean Serret

